

**RAPPORT D'ACTIVITE
PORTANT SUR L'ANNEE 2013**

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule. la commission de surendettement d'Annecy est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

La Commission a enregistré une hausse sensible des dépôts de dossiers en 2013 (+11,98%), retrouvant ainsi une volumétrie sensiblement identique à 2011.

Le niveau des dépôts est assez régulier sur l'ensemble de l'année avec toutefois une baisse marquée sur le 3^{ème} trimestre (22% des dépôts annuels).

Les redépôts ont légèrement diminué pour s'élever à 31,73% des dépôts (contre 33,07% en 2012) mais continuent à représenter une part conséquente des dossiers reçus.

Recevabilité et orientation

Une large majorité (94%) des dossiers présentés a été déclarée recevable avec un nombre de dossiers irrecevables en augmentation (114 en 2013 contre 87 en 2012), mais une proportion similaire à l'année passée.

1 570 dossiers ont été orientés dont 482 vers une procédure de rétablissement personnel (31%), en baisse par rapport à 2012 (35%). Ce constat est largement accentué pour les rétablissements personnels avec liquidation judiciaire (-40%) mais le nombre de dossiers concernés est plus faible (12 en 2013).

Les orientations en procédure classique progressent en proportion (69% des dossiers orientés).

Solutions amiables, imposées ou recommandées en application des articles L..331-7-1 et L.331-7-2 du Code de la consommation

Si le nombre de plans conventionnels conclus augmente (453 contre 412 en 2012), la part des échecs en phase amiable continue à progresser et représente désormais 59% des dossiers orientés en amiable (contre 57% en 2012).

Avec 564 dossiers concernés (contre 558 en 2012), les mesures recommandées ou imposées se situent pourtant à un niveau sensiblement identique.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La part des suspensions d'exigibilité dans les mesures imposées ou recommandées est de 32% contre 29% en 2012.

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers.**

Relations avec les tribunaux :

Le secrétariat a participé à 1 réunion de concertation avec les juges et les membres des greffes du Tribunal de Bonneville.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés (signature d'un protocole d'échanges d'informations). La commission et son secrétariat ont ainsi participé à 6 réunions de la CCAPEX. Le Secrétariat a également participé aux travaux préparatoires en vu du nouveau PDALPD.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Le secrétariat a assuré 1 session d'information ou de formation, ayant rassemblé 14 travailleurs sociaux. Par ailleurs, 1 stage pratique a été organisé par le secrétariat au profit d'un travailleur social.

Le secrétariat a participé à 12 Commissions FSL dont 2 représentants ont, de leur côté, assisté à une séance de la commission de surendettement.

Une rencontre avec l'Union Départementale des CCAS a été organisée avec pour objectif de mettre en place un partenariat dans le cadre de la lutte contre le surendettement. Cela se traduit notamment par la volonté de réaliser des actions d'information et de formation sur la procédure du surendettement auprès des travailleurs sociaux des CCAS du département et qui seront planifiées en 2014.

Autres actions de concertation, d'information ou de formation effectuées :

Le secrétariat a évoqué la procédure du surendettement lors de réunions avec les responsables bancaires du département.

Une réunion a également eu lieu rassemblant l'ensemble des bailleurs sociaux du département.

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure :

- La durée d'instruction des dossiers faisant l'objet d'un recours ou d'une contestation limite les effets de la recevabilité qui ne sont effectifs que durant un an. La loi bancaire permettra d'atténuer cet aspect en portant la durée des effets à deux ans.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées :

- L'évolution défavorable de la situation du surendetté, durant l'instruction, entraîne l'élaboration de nouveaux projets de plan avec pour conséquence une augmentation de la durée de traitement du dossier.
- L'incertitude relative au montant (et parfois au nombre) des dettes déclarées par les débiteurs peut provoquer du retard dans le traitement des dossiers et parfois compromettre la négociation, notamment en cas de réactualisation importante des montants par les créanciers, d'oubli et/ou d'ajout d'une ou plusieurs dettes par les débiteurs en cours de procédure.
- Difficultés pour certains débiteurs dans la constitution des dossiers ainsi que dans la mise en œuvre des plans ou des mesures.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure :

- La coordination entre le droit du surendettement et les dispositions relatives au logement.
- La mise en échec amiable de la grande majorité des plans avec abandon des soldes à l'issue.

Autres difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure :

- La sollicitation par des notaires de l'accord de la Commission avant de procéder à la vente du bien, y compris si les mesures de surendettement ne prévoient pas la liquidation de l'actif immobilier.

Annecy, le 13 février 2014

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Christophe Noël du Payrat

Annexe n°1 du rapport d'activité
Données d'activité

	année N	année N-1	Variation N/N-1 en %
Dossiers déposés (en nombre)	1711	1528	11.98
Dont proportion de redépôts (en%)	31.73%	33.07%	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)	1603	1417	13.13
- Dossiers recevables (1)	1506	1345	11.97
- Dossiers irrecevables (A)	114	87	31.03
Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)	1570	1431	9.71
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	482	498	-3.21
- vers une procédure amiable	1088	933	16.61
Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)	437	467	-6.42
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	425	447	-4.92
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	12	20	-40
Phase amiable (en nombre)	1093	968	12.91
- Plans conventionnels conclus (C)	453	412	9.95
- Constats de non accord entérinés	640	556	15.11
Demandes de mise en œuvre de la phase des mesures imposées et recommandées (MIR) (en nombre)	578	524	10.31
Mesures imposées et recommandées élaborées par les Commissions (en nombre) (D)	564	558	1.08
- Mesures imposées élaborées	323	278	16.19
dont mesures de suspension d'exigibilité	179	163	9.82
Mesures recommandées élaborées	241	280	-13.93
Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (E)	262	235	11.49
Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)	1852	1776	4.28
Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)	32	42	-23.81
Recommandations homologuées par les juges (en nombre)	568	470	20.85

Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en% des dossiers traités)	13.07%	10.18%	11.98%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	23.92%	27.83%	28.40%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	24.46%	24.86%	27.50%
Part des mesures imposées ou recommandées (en% des dossiers traités)	30.45%	29.41%	24.35%
Divers dont clôtures après orientation ou dossiers déclarés irrecevables par le juge (en% des dossiers traités)	8.10%	7.72%	7.77%
Données complémentaires sur les décisions de recevabilité et d'orientation			
Proportion de dossiers examinés pour recevabilité et déclarés irrecevables(en%)	7.11%	6.95%	7.71%

Annexe 2 du rapport d'activité Typologie de l'endettement

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
RHONE-ALPES	Dettes financières	511 041,75	16209	82402	79,79%	31 528,27	92,68%	5,08
	Dont Autres dettes financières	15 092,05	10539	13555	2,36%	1 432,02	60,26%	1,29
	Dont Dettes financières consommation	325 303,75	15194	66091	50,79%	21 410,01	86,87%	4,35
	Dont Dettes financières immobilières	170 645,95	1482	2756	26,64%	115 145,72	8,47%	1,86
	Dettes de charges courantes	68 614,63	14164	54208	10,71%	4 844,30	80,98%	3,83
	Autres dettes	60 847,06	9780	21464	9,50%	6 221,58	55,92%	2,19
	Endettement global	640 503,44	17490	158074	100,00%	36 621,12	100,00%	9,04

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Commission de surendettement des particuliers de la Haute-Savoie	Dettes financières	52 641,54	1419	7293	82,29%	37 097,63	94,22%	5,14
	Dont Autres dettes financières	1 792,32	936	1219	2,80%	1 914,87	62,15%	1,30
	Dont Dettes financières consommation	31 067,08	1360	5817	48,56%	22 843,44	90,31%	4,28
	Dont Dettes financières immobilières	19 782,15	146	257	30,92%	135 494,17	9,69%	1,76
	Dettes de charges courantes	6 862,14	1193	4145	10,73%	5 752,01	79,22%	3,47
	Autres dettes	4 469,62	757	1511	6,99%	5 904,39	50,27%	2,00
	Endettement global	63 973,31	1506	12949	100,00%	42 478,96	100,00%	8,60